

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 FÉVRIER 2018,
À 20 H À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU
6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : Mmes. Debbie Deslauriers, mairesse
MM Julien Milot, conseiller
Nicolas Girard, conseiller
Gilles Godbout, conseiller
Benoît Pouliot, conseiller
Bruno Gosselin, conseiller

ABSENTE: Joëlle Derulle, conseillère

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Séance de consultation publique
Modification du règlement 305

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018
4. Approbation du procès-verbal des séances extraordinaires tenues le 25 janvier 2018
5. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
6. Rapport des membres du conseil et de la mairesse
7. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
8. Résolution : Adoption du Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 305 afin de réviser les usages de services associés à la classe Commerce et Services I (C-I)
9. Résolution : Modification au tableau de l'article 4.1 du règlement d'emprunt 563-2016-AEU
10. Résolution : Mandat à Picard & Picard - certificat de piquetage - 2^{ième} partie
11. Résolution : Mandat à Picard & Picard - certificat de localisation – 6926 Royal
12. Résolution : Adoption du Code d'éthique des élus
13. Résolution : Adoption du Code d'éthique des employés municipaux
14. Résolution : Autorisation pour signature de l'entente de subvention PNHA no. 1498917
15. Résolution : Autorisation pour appui à une demande de subvention – Conseil des arts et des lettres
16. Comptes à payer
17. Correspondance
18. Période de questions
19. Point d'information : Club nautique de l'Isle-de-Bacchus
20. 2^{ème} période de questions
21. Clôture de la séance

Consultation publique - modification du règlement 305

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 1128-18**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Gilles Godbout et **résolu** à l'**unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION
NO : 1129-18**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 JANVIER 2018

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Benoit Pouliot et **résolu** à l'**unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **15 janvier 2018**, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
NO : 1130-18**

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES TENUES LE 25 JANVIER 2018

Il est **proposé** par Bruno Gosselin, **appuyé** par Julien Milot et **résolu** à l'**unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal des séances extraordinaires tenues le **25 janvier 2018** tel que rédigé.

5. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de **JANVIER 2018** : **4**
Coût des travaux **182 500.00 \$**

6. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

7. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice, Michelle Moisan, déclare que tous les membres du conseil municipal ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires tel que prévu par l'article 357 de la Loi sur les Élections et les référendum.

**RÉSOLUTION
NO : 1131-18**

8. ADOPTION 2^{ème} PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 305 AFIN DE RÉVISER LES USAGES DE SERVICES ASSOCIÉS À LA CLASSE COMMERCE ET SERVICES I (C-I)

ATTENDU que ce projet a pour effet de regrouper les définitions 7 (salon de massage) & 11 (salon de coiffure & de beauté) sous une même définition et de permettre ainsi des **usages complémentaires** à l'intérieur d'une résidence.

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Julien Milot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 305 afin de réviser les usages de services associés à la classe commerciale et services I (C-I).

**RÉSOLUTION
NO : 1132-18**

**9. MODIFICATION AU TABLEAU DE L'ARTICLE 4.1 DU
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 563-2016 AEU**

ATTENDU QUE tous les bénéficiaires des services d'assainissement des eaux usés du secteur concerné doivent payer une taxe de secteur à partir de 2018;

ATTENDU QUE lors de la préparation du règlement d'emprunt 563-2016, l'immeuble situé au 6995 chemin Royal a été omis;

Il est **proposé** par Bruno Gosselin, **appuyé** par Gilles Godbout, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de modifier le tableau apparaissant à l'article 4.1 du règlement d'emprunt 563-2016 afin d'y ajouter le Club nautique de l'Isle de Bacchus (marina) et d'y inscrire 4 unités.

**RÉSOLUTION
NO : 1133-18**

**10. MANDAT À PICARD & PICARD-CERTIFICAT DE PIQUETAGE
2^{ÈME} PARTIE**

ATTENDU QUE les terrains sur lesquels passent les émissaires servant à déverser les eaux de pluie du chemin Royal au fleuve ont nécessité des travaux sur les terrains privés,

ATTENDU QU'IL est nécessaire que les émissaires soient identifiés;

ATTENDU QUE le Ministère des transports de la mobilité durable et de l'électrification des transports défrayera les coûts desdits travaux et les repaiera sur présentation de factures par la Municipalité,

Il est **proposé** par Benoit Pouliot, **appuyé** par Bruno Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer la 2^{ème} partie du contrat pour les certificats de piquetage à Picard & Picard, arpenteurs-géomètres pour la somme de 4 200 \$ avant taxes.

**RÉSOLUTION
NO : 1134-18**

**11. MANDAT À PICARD & PICARD - CERTIFICAT DE
LOCALISATION - 6926 CHEMIN ROYAL**

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 6926, chemin Royal (ancien bureau municipal) a été mis en vente par le Conseil en janvier 2018,

ATTENDU QUE le vendeur doit fournir un certificat de localisation à l'acheteur et que le Municipalité ne possède aucun document assez récent à cet effet,

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Nicolas Girard, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un contrat à Picard & Picard, arpenteurs-géomètres pour la somme de 1 150 \$ avant taxes.

**RÉSOLUTION
NO : 1135-18**

**12. ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
ÉLUS**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* stipule également que toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

ATTENDU qu'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est **proposé** par Bruno Gosselin, **appuyé** par Julien Milot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'adopter le code d'éthique et de déontologie sans modification.

**RÉSOLUTION
NO : 1136-18**

**13. ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* stipule également que toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

ATTENDU qu'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est **proposé** par Benoit Pouliot, **appuyé** par Bruno Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'adopter le code d'éthique et de déontologie sans modification.

**RÉSOLUTION
NO : 1137-18**

**14. AUTORISATION POUR SIGNATURE DE L'ENTENTE DE
SUBVENTION PNHA NO 1498917**

ATTENDU la réponse favorable reçue en décembre 2017 pour une subvention en appui à la Cuisine collective du presbytère

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Bruno Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil

- autorise la mairesse et la directrice générale à signer tous les documents requis concernant l'entente avec Emploi et Développement social Canada pour le Programme Nouveaux Horizons pour aînés no. 1498917
- autorise la directrice générale à signer les documents relatifs aux fins de paiement et pour les rapports à présenter à EDSC à la fin du programme.

**RÉSOLUTION
NO : 1138-18**

**15. AUTORISATION POUR APPUI À UNE DEMANDE DE SUBVENTION –
CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES**

ATTENDU QUE Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) de la région de Québec a amorcé le deuxième appel de projets dans le cadre de l'Entente de partenariat territorial, laquelle vise à favoriser la circulation des artistes professionnels et de leurs œuvres, à encourager les résidences de création et à appuyer les projets de coproduction.

ATTENDU QUE les artistes et organismes professionnels résidant sur le territoire doivent déposer leurs projets **avant le 16 février 2018**

ATTENDU QUE le Conseil municipal dans le cadre de Saint-Laurent-Village-Maritime désire souligner le travail d'un de ses artiste M. Guy Bel et appuyer sa contribution au patrimoine artistique de l'Île-d'Orléans,

Il est **proposé** par Nicolas Girard, **appuyé** par Julien Milot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que le conseil

- appuie la demande de subvention de M. Guy Bel auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec,
- s'engage à contribuer pour un montant de 2 500 \$ en biens ou services si la subvention est octroyée.

16. COMPTES À PAYER

Ce point est reporté à la séance du 5 mars 2018.

17. CORRESPONDANCE

La municipalité a reçu une correspondance du Club Nautique de l'Isle de Bacchus qui sera traitée aux points 19 et 20.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

19. POINT D'INFORMATION : Club nautique de l'Isle-de-Bacchus

Une lecture est faite de la résolution provenant du Club nautique de l'Isle de Bacchus ainsi que de la lettre des quatre représentants de la municipalité.

20. 2e PÉRIODE DE QUESTIONS

**RÉSOLUTION
NO : 1139-18**

21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Bruno Gosselin et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 9h25.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

DEBBIE DESLAURIERS
MAIRESSE

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».